

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 juillet 2025.

Date de la convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

Délibération N° 17-07-2025 / N°133

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Micéhl Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Pascal Mestan, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Olivier Gallet, Damien Bricout.



Absents ayant donné procuration : Sébastien Bertout procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville procuration à Philippe Duez, Michel Petit procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier procuration à Jean-Marie Dufay, Pierre Cuvillier procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Romuald Delattre procuration à Freddy Balavoine, Nicolas Capron procuration à Stéphane Gomès, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Gérard Nicolle procuration à Michel Seroux, Roland Descamps procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme procuration à Jacques Thellier, Louis Lambert procuration à Maurice Soyez.

Secrétaire de séance : Michel ACCART

Titre de la délibération : Décision de résiliation du Marché de services 2023-S-0004 «étude préalable au transfert de la compétence eau potable»

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 2 novembre 2023 (délibération N°02-11-2023 n°164), les membres du Conseil avaient attribué les marchés de services au groupement KPMG (devenu RIDGE CONSEIL) / PRESENTS SA/ AARPI ADALTYS AVOCATS pour la réalisation de l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable.

Le Président rappelle que le montant du marché était de 116 947.50€ HT avec une tranche ferme de 84 742.50€ HT et une tranche optionnelle de 32 205€ HT. Etude pour laquelle nous avons obtenu une subvention de 70 168€ de l'Agence de l'Eau.

A ce stade, nous avons engagé 70 371€ TTC pour lesquels l'agence de l'eau nous versera 52 196.87€

Suite aux modifications législatives apportées par la loi n°2025-327 du vendredi 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » publiée au Journal Officiel du samedi 12 avril 2025. La compétence « eau potable » n'est plus transférée au 1er janvier 2026 aux Communautés de Communes.

C'est pourquoi, il est nécessaire de signer une décision de résiliation du marché en question pour motif d'intérêt général. En effet, le diagnostic et l'état des lieux étant terminés, le bureau d'études devait réaliser la tranche optionnelle qui avait été affermie « Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert de la compétence ».

Une indemnité de résiliation sera versée conformément au CCAG PI à hauteur de 5% des prestations non effectuées. Soit 5% de 31 255€ HT, soit un montant de 1 562,75€. Réparti de la manière suivante, 807,50 € à la société RIDGE CONSEIL et 755,25€ à la société ADALTYS AVOCATS ;

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 9 juillet 2025, le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention) :

- D'autoriser le Président à signer la décision de résiliation du marché de services 2023-S-0004 sur l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable, qui prendra effet à sa notification à l'entreprise. Ainsi que les pièces afférentes à son exécution et à son règlement.
- De verser une indemnité de résiliation pour motif d'intérêt général à hauteur de 5% du montant des prestations non effectuées.

Le Président




Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le ~~22~~ 22/07/2025 et publication ou notification du ~~22~~ 22/07/2025


